

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Foncière d'Habitat et Humanisme: aide à l'acquisition-amélioration de 5 logements  
locatifs sociaux à Aix-en-Provence**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme domiciliée 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex sollicite l'octroi d'une subvention de 30 000 € pour l'acquisition auprès de la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée d'un immeuble à rénover de 5 logements locatifs sociaux (PLAI) rue des Epinaux à Aix-en-Provence, pour un budget prévisionnel global de 461 367 €

L'octroi de l'aide sollicitée sera associé à la réservation pour le Département d'1 logement sur l'opération.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme d'une subvention de 30.000 € destinée à accompagner l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un immeuble de 5 logements PLAI rue des Epinaux à Aix-en-Provence pour un coût prévisionnel global TTC de 461.367 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation d'1 logement sur l'opération ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL